

FICHE-ACTION N°14

LA RÉPONSE AU BESOIN EN TRANSPORT ADAPTÉ

Enjeux et contexte

La mobilité est un facteur clef d'insertion des personnes en situation de handicap. L'accessibilité incomplète des transports en commun et le niveau de dépendance de certaines personnes rendent indispensables des services de transport adapté.

Le Département a très tôt pris la mesure de cet enjeu et dès 1986 avec la création du Serval, puis en 2005 avec le service Filival, a démontré un engagement fort et durable en faveur de la mobilité des personnes handicapées.

Cette évolution des services de transport adapté proposés par le Département traduit une volonté de tenir compte des évolutions des demandes et de l'environnement en matière d'accessibilité (amélioration de l'accessibilité des transports en commun, émergence de nouvelles demandes...).

Pour maintenir cette adéquation entre l'offre de transport adapté et son environnement et les besoins de ses usagers, il convient de tirer les enseignements de l'expérience de six années de fonctionnement du service Filival et d'envisager les adaptations nécessaires.

Ce travail doit s'inscrire dans le cadre des réflexions menées par le syndicat des transports d'Île-de-France (Stif) avec la Région et les Départements franciliens concernant le réseau de transport adapté « PAM Île-de-France » auquel appartient Filival.

Objectifs visés

- Préparer les évolutions nécessaires des missions et des conditions de fonctionnement du service de transport adapté à l'occasion de la procédure de

renouvellement de la délégation du service public.

Modalités de l'action ou actions à mener

Identifier les points forts et points faibles du mode de fonctionnement actuel du service de transport à travers notamment les réflexions du comité des usagers, les enquêtes de satisfaction et les rapports annuels du délégataire.

Intégrer les éléments de réflexion du Stif quant aux évolutions du nouveau cahier des charges des services du réseau PAM Île-de-France.

Engager la procédure de renouvellement de la délégation de service public.

Échéancier prévisionnel

Avant le second semestre 2011.

Contraintes

Intégration dans le réseau régional PAM Île-de-France supposant de respecter le cadre défini par les cofinanciers que sont le Stif et la Région.

Ressources

Le comité des usagers, au travers des enquêtes de satisfaction et des rapports annuels qu'il réalise.

Le Stif a également initié une réflexion sur les évolutions à envisager pour la rédaction d'un nouveau cahier des charges.

Maître d'œuvre

Conseil général, en collaboration avec le Stif et la Région.

Évaluation

Réalisation de l'état des lieux.

Lien avec le plan départemental de déplacement du Val-de-Marne (PDVM). Dans le cadre du PDVM, de nombreuses fiches-actions abordent la problématique de l'accessibilité. En particulier :

- Action 10 : « Mettre en accessibilité les lignes de bus et certaines stations de métro » ;
- Action 21 : « Améliorer l'information des personnes à besoins spécifiques et coordonner l'offre disponible en matière de mobilité » ;
- Action 22 : « Développer l'accompagnement des personnes à besoins spécifiques dans les transports » ;
- Action 23 : « Favoriser l'utilisation des taxis pour les déplacements des personnes à besoins spécifiques » ;
- Action 31 : « Créer un guide des aides à la mobilité et aux transports sur le département » ;
- Action 78 : « Élaborer et mettre en œuvre un schéma départemental d'accessibilité » ;
- Action 96 : « Étudier l'opportunité que le Département devienne autorité organisatrice du transport scolaire des élèves handicapés ».

Cette fiche-action est en lien avec la fiche n°4 du schéma départemental des personnes âgées, orientation stratégique III : « La mobilité ».